



Tchou-tchou.com m a laissé au bord du tarmac !!

Par **zondarine**, le **15/01/2010** à **15:23**

Bonjour,

J'ai acheté via Voyage SnCF des billets en vol sec par carte bleue classique en Mars dernier. (pour 8 personnes et après plus d'un an d'économie)
Pendant mon voyage la compagnie aérienne a fermé ces portes (ben oui, pas de bol, ça !) et nous avons dû racheter un billet pour notre retour.
A aucun moment Voyage SnCF ne nous a proposé de solution, ni d'assistance.
Le paiement initial avait été payé à la compagnie aérienne alors que cela n'était stipulé nulle part lors de l'achat sur Voyage SnCF, et que nous avons communiqué nos numéros de carte bleue à eux seulement. (sur la réservation en ligne internet)

Tout ceci est-il bien légal et ..ai-je un quelconque espoir de me faire rembourser ...dois-je me retourner contre Voyages SnCF ??

Vous remerciant de bien vouloir m'éclairer,

Christine